

**25.—Population des maisons de correction, des prisons et des écoles de formation,  
31 mars 1957-1961**

Genre d'institution	1957	1958	1959	1960	1961
<b>Maisons de correction et prisons</b>					
Maisons de correction pour hommes.....	3,257	3,890	3,806	3,769	4,012
Maisons de correction pour femmes.....	145	164	172	144	180
Prisons ordinaires.....	6,337	7,138	7,188	6,983	7,629
<b>Total.....</b>	<b>9,739</b>	<b>11,192</b>	<b>11,166</b>	<b>10,896</b>	<b>11,821</b>
<b>Écoles de formation</b>					
Écoles pour garçons.....	2,132	2,334	2,343	2,423	2,382
Écoles pour filles.....	998	1,086	990	965	1,019
<b>Total.....</b>	<b>3,130</b>	<b>3,420</b>	<b>3,333</b>	<b>3,388</b>	<b>3,401</b>

**Sous-section 2.—Pénitenciers\***

Les pénitenciers du Canada sont administrés par le Commissaire des pénitenciers, qui relève directement du ministre de la Justice. Durant l'année terminée le 31 mars 1963, le service pénitentiaire fédéral comprenait six institutions à sûreté maximum, quatre à sûreté moyenne et treize à sûreté minimum (institutions pour hommes), une prison pour les femmes, un camp de prisonniers à sûreté maximum pour hommes et femmes de la Secte des Fils de la liberté, et deux écoles pénitentiaires.

Les six institutions à sûreté maximum reçoivent les détenus condamnés à une peine d'au moins deux ans. Elles sont situées à New Westminster (C.-B.), Prince-Albert (Sask.), Stony Mountain (Man.), Kingston (Ont.), Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.) et Dorchester (N.-B.). A Terre-Neuve, les condamnés au pénitencier sont écroués dans l'institution provinciale de St-Jean en vertu des dispositions financières autorisées par l'article 14 de la loi sur les pénitenciers (S.C. 1960-1961, chap. 53).

Aux institutions à sûreté moyenne et à sûreté minimum et aux camps sont transférés les détenus des institutions à sûreté maximum qui sont aptes à certaines formations spéciales, notamment une formation professionnelle. Deux institutions à sûreté moyenne (le pénitencier de Collin's Bay et l'institution de Joyceville) sont situées à quelques milles de Kingston. Les deux autres (le Centre fédéral de formation et l'institution Leclerc) avoisinent le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Sept camps correctionnels à sûreté minimum font fonction d'annexes à l'institution principale de leur région. Ils sont situés à William Head et Agassiz (C.-B.), à Beaver Creek et Landry Crossing près de Bracebridge et de Petawawa (Ont.), à Gatineau (Parc de la Gatineau) et Valleyfield (P.Q.) et à Springhill (N.-É.). Cinq fermes pénitentiaires à sûreté minimum, situées à Dorchester, Saint-Vincent-de-Paul, Collin's Bay, Stony Mountain et Prince-Albert, font fonction d'annexes aux cinq pénitenciers locaux.

La prison des femmes, à Kingston (Ont.), reçoit les femmes de tout le pays condamnées au pénitencier. Antérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1960, elle constituait une partie distincte du pénitencier de Kingston.

Le camp de prisonnier à sûreté spéciale pour les Fils de la liberté (hommes et femmes) condamnés au pénitencier est situé près d'Agassiz (C.-B.) et se nomme Mountain Prison.

Les deux écoles pénitentiaires,—l'une à Kingston (Ont.) et l'autre à Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.),—assurent une formation supérieure aux fonctionnaires des pénitenciers. Celle de Kingston reçoit les fonctionnaires bilingues ou de langue anglaise et celle de Saint-Vincent-de-Paul, surtout les fonctionnaires de langue française de toutes les parties

\* Rédigé sous la direction de M. A. J. MacLeod, Commissaire des pénitenciers, Ottawa.